



COMMUNE D'EGREVILLE - 77620
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE -ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU
CANTON DE NEMOURS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le vingt septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal POMMIER, Maire.

Etaient présents :

Le Maire : Pascal POMMIER

Les adjoints : Jean-Pierre HÉRAULT, Mylène SABOURIN, Gérard LOUVET, Raymond PETIT

Les conseillers municipaux : Bruno BASCHET, Michel BERTHELOT, Gilles COTTENCIN, Marcelle FRADE, Nathalie LAURENT, Florence LE BOITE, Maryse MARTIN, Annie MEREL, Maria METAIS, Annick NOURRY

Pouvoir : Cyril BECQUET donne pouvoir à Jean-Pierre HERAULT

Etaient absents : Cyril BECQUET, Christian BERARD, Edouardo CRUZ

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire : Annick NOURRY

1 - PNR (Parc Naturel Régional) : intervention de Monsieur Jacques DROUHIN, Président de l'ARBG, Maire de Flagy.

Monsieur le Maire ouvre la séance en donnant la parole à Mr Jacques DROUHIN, Maire de FLAGY et Président de l'ARBG.

Monsieur DROUHIN explique les intérêts et les avantages pour les communes d'adhérer au PNR du Bocage Gâtinais.

Monsieur DROUHIN informe que chaque commune devra délibérer pour entrer dans le PNR, ainsi que les Régions. Monsieur DROUHIN indique que dans le meilleur des cas, l'entrée dans le PNR prendra 4 ans.

Mr BASCHET fait remarquer qu'il ne faut pas confondre P.N.R et Parc National (réserve naturelle).

Après trente minutes d'explications Monsieur DROUHIN remercie Monsieur le Maire et le Conseil pour l'attention accordée.

Nomination d'un secrétaire de séance :

Monsieur le Maire précise que suite à la démission de Madame Martine FILLION, il convient de nommer un ou une secrétaire de séance et demande qui se porte volontaire
Madame LE BOÏTE et Madame NOURRY se portent candidates. Monsieur le Maire suggère un vote à main levée :

RESULTATS :

Madame NOURRY :

Pour = 11 voix dont 1 pouvoir

Madame LE BOÏTE :

Pour = 4 voix

Abstention = 1

Madame NOURRY est nommée secrétaire de séance

2 – Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 juin 2016.

Monsieur BASCHET dit qu'il n'est pas bienvenu de dire aux secrétaires d'avoir plus de rigueur dans la prise de note lors des conseils municipaux.

Monsieur le Maire répond que ce sont les secrétaires qui rédigent les comptes rendus et qu'il est normal qu'il y ait une certaine rigueur.

Madame LE BOÏTE demande d'indiquer autrement les résultats des votes et qu'il soit noté « vote des présents et vote des pouvoirs ».

Monsieur BERTHELOT précise que depuis la réfection des voies en 2013, la Rue du Parc est devenue publique et que l'ovale devant chez Mr ROY appartient au domaine public. Il dit qu'il convient de supprimer « entrée de Mr ROY ».

Monsieur BASCHET pense de même

Messieurs LOUVET et HERAULT informent que les rues du Parc et du Château sont toujours privées. Elles sont en cours d'une rétrocession dans le domaine public et qu'à ce titre elles vont faire prochainement l'objet d'une enquête publique avec commissaire enquêteur.

Monsieur BASCHET s'interroge du retard de dépôt des dossiers de subvention concernant la maison médicale. Monsieur BASCHET dit que les dossiers devaient être déposés au maximum en février faute de quoi, il n'y a pas de subvention.

Monsieur le Maire répond que tous les dossiers ont été validés. Monsieur le Maire précise que seul le dossier de la Région est encore en attente.

Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré Madame Valérie PECRESSE, Présidente de la Région Ile de France, Madame Anne CHAIN-LARCHÉ, Sénatrice, et Madame Valérie LACROUTE, Députée afin d'appuyer l'ensemble des demandes

Monsieur le Maire apporte des informations concernant les subventions :

La DETR (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux) est acceptée et validée par la Préfecture, le montant est défini.

Monsieur le Maire informe que Madame Valérie LACROUTE, Députée, nous apporte son soutien en nous accordant sa réserve parlementaire, le montant est validé.

Monsieur le Maire précise que les travaux commenceront le 10 octobre et que le site sera sécurisé dès la semaine du 3 octobre par la première entreprise intervenante.

Concernant les enquêtes publiques à venir, Monsieur BASCHET demande par qui est nommé le commissaire enquêteur.

Madame NOURRY répond que c'est le Tribunal qui le nomme et que la commune n'a rien à payer.

Madame LE BOÏTE demande ce qu'il en est des loyers des médecins et infirmières puisque aucune délibération n'a été prise concernant le tarif.

Monsieur HERAULT répond que les chèques n'ont pas encore été encaissés dans l'attente du vote.

Monsieur le Maire précise que la délibération est prévue dans le 5^{ème} point de ce conseil.

Monsieur BASCHET demande où en est l'aliénation du chemin PETITPAS/ANNEHEIM
Messieurs LOUVET et HERAULT répondent que ce chemin fait aussi partie de l'enquête publique qui sera menée par le commissaire enquêteur, nommé par le Tribunal de Grande Instance.

Il en sera de même pour le chemin rural cadastré section YV n° 15.

Monsieur le Maire reprend la parole pour continuer l'ordre du jour.

3 - Délibération CCGVL au titre de la Loi sur l'eau de la ZAE du Bois des Places

Suite à un courrier reçu ce jour de la C.C.G.V.L (Communauté de Communes Gâtinais Val de Loing) il convient de prendre une délibération ayant pour objet la demande d'autorisation portant à ouverture d'une enquête publique au titre de la Loi sur l'eau de la ZAE du Bois des Places.

Monsieur le Maire demande si tout le monde est d'accord pour délibérer. L'ensemble du conseil donne son accord.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération

Monsieur le Maire procède au vote.

RESULTATS :

Pour : 16 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

L'enquête publique est en cours. Le commissaire enquêteur assure des permanences les :

- jeudi 1er septembre
- samedi 10 septembre
- mercredi 14 septembre
- jeudi 22 septembre
- lundi 3 octobre

4 - Remplacement d'un adjoint démissionnaire, attributions de délégations, nominations au sein des commissions communales, nominations dans les syndicats.

Monsieur le Maire informe de la démission de Madame Martine FILLION, 4^{ème} adjointe, et de sa lettre datée du 28 juillet dernier.

Monsieur le Maire précise la validation, datée du 19 août 2016, par Monsieur le Préfet, valant acceptation.

Il convient donc de pourvoir à son remplacement.

Madame METAIS fait immédiatement remarquer qu'il est indiqué sur l'ordre du jour, le mot « remplacement » et non « élection » d'un adjoint.

Madame METAIS dit que ce n'est pas clair car remplacement ne veut pas dire forcément que cela entraîne un vote.

Monsieur HERAULT fait remarquer que le remplacement d'un adjoint passe forcément par un vote.

Madame METAIS dit que selon les textes, la présentation n'est pas correcte.

Madame LE BOÏTE confirme la même chose et dit être en possession des dits textes.

Vu les vives réactions suscitées autour de ce sujet, Monsieur le Maire fait immédiatement stopper les discussions et annonce que, compte tenu de la situation, afin d'éviter toute polémique, il conviendra de voter lors d'un prochain conseil.

Monsieur le Maire fait cependant remarquer qu'il s'attendait à des contradictions.

Monsieur le Maire souligne qu'il s'est référé à bon nombre d'ordres du jour du précédent mandat et en a dupliqué quelques uns. Il dit avoir du mal à comprendre un tel état d'esprit qui attache plus d'importance à la forme que sur le fond.

Monsieur le Maire explique et montre à l'assemblée comment étaient rédigées les convocations dans la mandature précédente. Parfois en 2 ou 3 lignes et sans aucune explication ni documents joints, ni quelconques projets de délibérations.

Monsieur BASCHET se justifie en précisant que maintenant les demandes de certains Conseillers sont plus pointilleuses et que les méthodes de travail sont différentes.

Monsieur le Maire conclue que la discussion est stérile et constate le manque de bonne volonté manifeste.

Monsieur HERAULT fait pourtant remarquer que la nouvelle forme de présentation de l'ordre du jour est bien plus complète que précédemment.

Madame METAIS précise que c'est la formulation qui est incorrecte.

Monsieur BERTHELOT ajoute qu'il suffisait d'indiquer : élection d'un adjoint en remplacement d'un adjoint démissionnaire, que le mot « élection » manquait, donc l'ordre du jour n'était pas bien formulé.

Monsieur le Maire constate que c'est volontairement que le groupe de 4 conseillers contredit bon nombre de décisions mais respecte la libre expression de chacun et referme le débat.

Madame METAIS demande si le remplacement est nécessaire

Monsieur le Maire précise qu'il n'est pas question de modifier l'organisation du conseil.

Monsieur le Maire clos le sujet et le reporte à une date ultérieure.

5- Délibérations concernant la location d'un bâtiment de l'ancienne école aux médecins et aux infirmières d'Egreville.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Monsieur le Maire précise l'effet rétroactif au 1^{er} juin 2016 du montant de 300 € pour les médecins et 100 € pour les infirmières.

Loyer mensuel médecins : 250 € de loyer + 50 € de charges

Loyer mensuel infirmières : 80 € de loyer + 20 € de charges

Monsieur BERTHELOT estime que les charges sont trop justes (surtout pour l'hiver en ajoutant le chauffage).

Monsieur BERTHELOT insiste pour que son nom soit noté dans le compte rendu du conseil concernant son avis d'opposition sur le montant faible des loyers consentis aux médecins.

Monsieur HERAULT dit que les tarifs correspondent à ce local provisoire.

Madame METAIS dit que le sujet n'a pas été discuté avant et qu'aucun montant n'a été proposé. Elle rajoute que les montants n'ont pas été votés.

Monsieur HERAULT dit qu'elle ne s'y est pas opposée lors du dernier conseil.

Madame METAIS insiste et dit que cela aurait dû être fait avant ce jour.

Monsieur le Maire précise que conserver nos médecins à Egreville implique quelques concessions.

Monsieur COTTENCIN fait remarquer que cela a été indiqué dans le dernier compte-rendu.

Madame METAIS lui rétorque que non, que cela n'a été fait que par mail.

Monsieur COTTENCIN redit que c'est bien noté dans le dernier compte rendu du conseil.

Monsieur BASCHET dit que cela fait un certain temps et demande s'il y a eu des échanges avec les médecins et les paramédicaux quant aux futurs loyers de la Maison Médicale.

Monsieur HERAULT répond que cette question sera discutée lors de la Commission Etudes et Projets car les tarifs n'ont pas encore été décidés. Mr BRESSON (Conseil Départemental) qui nous accompagne sur le dossier de notre Maison Médicale a donné des bases de calcul de loyer.

Madame Le BOÏTE pense que les médecins ne vont pas accepter de modifier le loyer.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agira quand même d'une Maison Médicale, moderne, confortable et aux normes.

Monsieur le Maire dit qu'il souhaite que l'on avance et demande à procéder au vote pour les délibérations :

RESULTATS :

Loyer mensuel de 300 € des médecins :

Pour : 12 dont 1 pouvoir

Contre : 1 (Madame METAIS)

Abstentions : 3 (Monsieur BASCHET, Monsieur BERTHELOT et Madame LE BOÏTE)

Madame LE BOITE précise que de toute façon la majorité du conseil emporte toujours le vote et n'en a rien à faire de nos questions.

Loyer mensuel de 100 € des infirmières :

Pour : 12 dont 1 pouvoir

Contre : 1 (Madame METAIS)

Abstentions : 3 (Monsieur BASCHET, Monsieur BERTHELOT et Madame LE BOÏTE)

6 - Délibération sur l'appel d'offre et le choix des entreprises qui réaliseront les travaux dans la Maison de santé

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération arrêtant le choix des entreprises retenues et les montants afférents à chaque corps de métiers.

Lot 1 – Gros œuvre – Entreprise MV BATIMENT de Lorris	97 774.67 €
Lot 2 – Charpente bois – Entreprise DEQUIROT CHARPENTE de Chaintreaux.....	6 490.00 €
Lot 3 – Couverture – Entreprise NICOLAS de Girolles	30 085.56 €
Lot 4 – Menuiseries aluminium – Entreprise Sud métallerie de Dordives	56 012.47 €
Lot 5 – Cloisons doublages plafonds – Entreprise ALCOLEA de Varennes sur Seine.....	45 916.47 €
Lot 6 - Menuiseries bois – Entreprise BETHOUL de Villemandeur	25 173.73 €
Lot 7 – Plomberie – Entreprise AVRIL BERNARD	15 084.73 €
Lot 8 – Electricité chauffage ventilation – Entreprise XR Systems de Montereau	53 800.00 €
Lot 9 – Carrelages faïences – Entreprise ALCOLEA de Varennes sur Seine	25 693.96 €
Lot 10 – Peintures – Entreprise Kufit de Chalette sur Loing	21 975.50 €
Lot 11 – Voiries réseaux – Entreprise TINET de Ferrières en Gâtinais	24 320.80 €
TOTAL HT.....	<u>402 327,89 €</u>

Monsieur BASCHET dit qu'il n'a pas eu connaissance de cette liste. Il précise qu'il aurait été bien d'en avoir connaissance préalablement.

Monsieur le Maire fait remarquer que la commission ad hoc a travaillé sur ce dossier et qu'une fois de plus il est très déçu de la conduite du groupe des 4 conseillers opposants, jamais satisfaits et constate qu'il est aujourd'hui facile d'émettre beaucoup de critiques et réflexions de quelque nature que ce soit, à chaque sujet abordé, à chacune des décisions à prendre ; qu'il devient pénible de sans cesse pinailler pour quelque sujet que ce soit.

Monsieur le Maire s'interroge sur la façon de travailler de son prédécesseur et qu'à la lecture des ordres du jour et des comptes rendus de cette époque, nous avons maintenant beaucoup plus d'informations.

Monsieur BASCHET s'offense de ces remarques et ajoute qu'il ne les accepte pas. Il précise que les demandes ne sont pas les mêmes. Il rajoute qu'à son époque, il lui arrivait d'utiliser un vidéo projecteur à défaut de documents.

Monsieur LOUVET fait remarquer que bien des décisions ont été prises sans consultation sous l'ancien conseil ; exemple l'achat du tracteur New Holland.

Monsieur HERAULT approuve et confirme que toutes les décisions n'ont pas fait l'objet de concertation des élus.

Monsieur COTTENCIN confirme également et souhaite savoir si le fait d'avoir eu connaissance de la liste des entreprises retenues aurait changé quelque chose à la décision et au vote

Monsieur le Maire rétablit le calme et demande à poursuivre l'ordre du jour.

Monsieur le Maire précise que l'assurance dommage-ouvrage n'a pas été souscrite, la décision n'ayant pas été prise et propose de rajouter ce sujet à l'ordre du jour de la réunion de Conseil de novembre.

Monsieur le Maire annonce, suite à la remarque de Monsieur LOUVET, que les frais du bureau d'architecte STRANART et les frais du bureau de contrôles sont en supplément du coût des travaux.

Madame LE BOÏTE souhaite savoir si on dispose du planning des travaux

Monsieur LOUVET indique le démarrage des travaux pour le 10 octobre prochain mais que préalablement, le site devra être préparé et sécurisé.

La première réunion de chantier a été organisée par l'architecte le 9 septembre dernier avec toutes les entreprises concernées.

Une réunion de chantier prévue le 27 septembre, devrait permettre l'organisation d'un planning précis.

Monsieur BASCHET demande si les membres de la Commission Bâtiment en seront informés

Monsieur le Maire répond que oui.

Monsieur le Maire met fin aux discussions et procède au vote pour la délibération.

RESULTATS :

Pour : 14 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstentions : 2 (Monsieur BASCHET et Madame METAIS)

7 - Travaux : Hangar des services techniques, fossé rue Edmond Hubert, parking du champ de foire, parking de la piscine et rue des Gravilliers.

Hangar des services techniques :

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur LOUVET

Monsieur LOUVET rapporte que les travaux sont quasiment terminés. Il reste encore la partie électrique et voir s'il sera possible d'utiliser l'escalier de l'ancienne caserne des pompiers.

Monsieur le Maire informe qu'il faut faire très attention aux normes de sécurité

Monsieur LOUVET précise qu'il a été prévu la récupération des eaux pluviales dans une citerne pour l'arrosage, le nettoyage du matériel ou autres besoins.

Voirie :

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur PETIT

- **Parking du Champ de Foire :** Monsieur PETIT indique que l'extension du parking du Champ de Foire a été terminée pour la rentrée des classes et est très appréciée par les parents d'élèves.
- **Parking bus - Bois de la piscine :** Monsieur PETIT informe d'un léger retard dû à la panne d'un engin de chantier.
Prévision de reprise le 5 octobre. Il faudra compter 10 jours pour séchage complet. Dans l'attente, les bus stationneront sur le parking du magasin U Express avec l'accord du responsable du magasin.
- **Rue Edmond Hubert :** Monsieur LOUVET annonce que les travaux sont terminés.
Monsieur HERAULT informe que lors du creusement du fossé, l'entreprise TINET est tombée sur l'ancienne canalisation d'évacuation des eaux pluviales.

Monsieur LOUVET informe que la propriété de Monsieur BOGRATCHEW a été clôturée. C'est Monsieur BOGRATCHEW qui a acheté le grillage et les piquets. Les employés des services techniques l'ont aidé pour la pose.

Monsieur LOUVET indique ou rappelle qu'en ce qui concerne la station d'épuration, cette dernière fonctionne 21 heures sur 24, alors que pour un bon fonctionnement la norme est de 15 heures.

- **Rue des Gravilliers :** Monsieur PETIT informe qu'une tranchée drainante a été réalisée.
- **Route du Bignon :** Monsieur PETIT précise qu'en raison des inondations de juin dernier et des dégradations dues au ruissellement des eaux, le bordurage est à faire devant la maison de Monsieur MENIN. Monsieur PETIT va lui demander de sceller sa citerne à fioul.

- **Cour de la Mairie :** Pour répondre aux normes d'accessibilité, l'allée principale est à refaire. Il faudra également réaliser une rampe d'accès pour rentrer dans la salle Louise Ménigault. Les graviers vont être retirés afin de faciliter le déplacement.
- **Le bureau du policier municipal** est opérationnel.
- **Chemin communal accédant à l'élevage avicole :** Monsieur PETIT informe d'un goudronnage prochain.

Monsieur PETIT informe des travaux qui ont été réalisés entre le silo et le bassin d'orage rue Maisonneuve.

Monsieur BERTHELOT dit que le riverain inondé avait été prévenu qu'il fallait remonter le seuil devant chez lui. Cela aurait évité qu'il soit inondé.

Monsieur PETIT informe qu'il va être procédé au remplacement des armoires électriques vétustes et à l'implantation de quelques réverbères.

8 - Divers

Monsieur le Maire fait procéder au tour de table

Monsieur HERAULT informe de la prochaine réunion PLU (Plan Local d'Urbanisme). Cette réunion se déroulera le vendredi 23 septembre à 14h30 en mairie. Elle sera pilotée par le cabinet d'architectes RIVIERE-LETELLIER, chargé de mission, avec la présence d'une personne de la DDT (Direction Départementale des Territoires) de Melun et de l'assistance du géomètre expert Monsieur François FROT.

Monsieur HERAULT remercie les docteurs qui ont participé au dossier Maison de santé à l'attention de l'ARS (Agence Régionale de Santé).

Monsieur le Maire précise avoir reçu un avis favorable de l'ARS, un accord de principe de la Sous-Préfecture pour 93 000 €, grâce à des appuis bien venus.

Monsieur HERAULT annonce environ 220 000 € de subventions au minimum.

Monsieur HERAULT dit avoir eu plusieurs demandes de médecins, une orthophoniste...

Monsieur HERAULT annonce la cessation de l'activité professionnelle des deux kinés à Egreville pour des raisons de santé. Monsieur BLANCHARD travaille avec le kiné de Villemaréchal et Madame CRETTE avec le COS de Nanteau sur Lunain.

Madame LE BOÏTE s'interroge de savoir si nous louons la partie logement de la Mairie à une kiné qui semblait s'être engagée pour la future maison médicale et dit qu'il n'a pas été pris de délibération pour la location de l'appartement du second étage.

Monsieur HERAULT lui répond qu'un bail a bien été signé et une délibération avait pris en compte le montant de 500 € + 50 € de charges lors d'une précédente location.

Mme SABOURIN informe que le site internet confié à la Société MANDIBUL a proposé 2 maquettes. Une réunion de la Commission Communication se tiendra jeudi prochain et plusieurs rendez vous seront nécessaires pour travailler sur les contenus.

Madame SABOURIN informe que la Commission Locale des charges transférées (CLECT) s'est tenue au siège de la Communauté de Communes le mardi 28 juin avec Monsieur Gérard CAMARATIN et Madame Valérie LAGILLE.

Madame SABOURIN informe de la préparation de l'Echogrevillois et que la collecte des articles est toujours en cours

Monsieur BASCHET demande s'il y a un règlement intérieur pour l'Echogrevillois déjà évoqué il y a 2 ans.

Madame SABOURIN répond que non.

Monsieur BASCHET demande si une réunion finances va avoir lieu.

Madame SABOURIN informe qu'une réunion finances va être programmée.

Mr BERTHELOT demande le montant des travaux de la Maison de Santé par rapport aux 580 000€ estimés

Monsieur le Maire répond 402 000 € + 40 480 € d'architecte + cabinets d'études divers.

Madame LE BOITE demande comment s'est déroulée la rentrée scolaire

Monsieur COTTENCIN répond que tout s'est bien passé.

Monsieur COTTENCIN précise que le jour de la rentrée il était présent avec Madame MEREL à l'école maternelle.

Madame SABOURIN informe qu'elle et Monsieur le Maire était à l'école élémentaire le jour de la rentrée.

Madame SABOURIN informe que Monsieur PAJOT, directeur de l'école, et ses collègues enseignants sont satisfaits de cette rentrée. Le Plan Vigipirate a bien été respecté.

Madame SABOURIN informe de l'effectif de l'école élémentaire qui est de 146 élèves.

Madame METAIS demande à avoir la projection de l'effectif de rentrée 2017.

Madame METAIS demande s'il y a un risque de fermeture de classe.

Madame SABOURIN répond que les listes des naissances vont être consultées.

Madame LAURENT demande s'il est possible de supprimer le mot « MEDECIN » marqué au sol devant l'ancien cabinet médical.

Monsieur le Maire lui demande ce qu'elle propose en remplacement

Madame LAURENT lui dit qu'un arrêt minute serait bien et mieux encore en face de la boulangerie.

Monsieur le Maire demande à Monsieur PETIT de contacter Monsieur CHAUVET de la DDT (Direction Départementale des Territoires), cet emplacement étant sur une route départementale.

Mme SABOURIN déplore certains panneaux de rues ou plaques « coloriés en rouge » voire « tagués ». Si possible de les nettoyer pour en éviter d'autres.

Des essais non satisfaisants ont été faits. Nouveaux essais avec d'autres produits.

Monsieur BASCHET fait remarquer qu'un sujet de l'ordre du jour n'a pas été traité.

Monsieur le Maire répond que le sujet en question doit être traité à huis clos et demande aux personnes du public qui assistent à cette réunion de bien vouloir sortir et les remercie de leur présence.

9 – Ressources humaines – Huis clos de circonstance.

La séance est levée à 21 heures 20 minutes.